

# **CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DES HAUTS-DE-FRANCE**

**Séance du 12 décembre 2024**

**Avis n°2024-29**

**Avis du CSRPN Hauts-de-France relatif à la reconnaissance au cas par cas en zone de protection forte sur 27 sites du Conservatoire d'Espaces Naturels Hauts-de-France.**

## **Contexte**

Dans le cadre du Plan d'Action territorialisé Stratégie Aires Protégées des Hauts-de-France (déclinaison de la stratégie nationale), le Conservatoire d'Espaces Naturels a déposé une demande de reconnaissance au cas par cas en zone de protection forte pour plusieurs sites dont il a la maîtrise foncière ou d'usage. Le décret du 12 avril 2022 relatif aux zones de protection forte précise les modalités d'application à la mise en œuvre de la protection forte notamment sur la reconnaissance au cas par cas. Pour répondre à la labellisation « zone de protection forte », l'analyse au cas par cas se base sur 3 critères cumulatifs :

1 - Pressions anthropiques sur les enjeux écologiques du site :

- Absence

- Présence avec des mesures de gestion, réglementaires, foncières visant à éviter, supprimer, ou diminuer significativement ces pressions.

2 - Un document de gestion reprend des objectifs de protection et de conservation

3 - Un dispositif de contrôle effectif des mesures est mis en place.

La demande doit faire l'objet d'un avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel avant d'être proposée au ministère.

Ainsi 27 sites du Conservatoire d'Espaces Naturel Hauts-de-France sont soumis à l'avis du CSRPN dont la répartition départementale est la suivante :

- Aisne : 6
- Nord : 11
- Oise : 4
- Pas-de-Calais : 5
- Somme : 1

## **Avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel des Hauts-de-France**

À l'issue des débats en séance du 12 décembre 2024, le CSRPN émet un **avis favorable avec recommandations** à la labellisation en zone de protection forte pour l'ensemble des sites proposés par le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France :

- La Pierre Aiguisoire à Viry-Nouveau (02) ;
- Les Feuillettes à Chauny (02) ;
- Les Grands Clos Sud, La Forrière Nizart à Marest-Dampcourt et Abbecourt (02) ;
- Les Prairies de Condren – Beautor à Condren, Amigny-Rouy et Beautor (02) ;

- Les prairies de Manicamp Bichancourt à Manicamp et Bichancourt (02) ;
- La Grande Pâturage d'Appilly à Appilly (60) ;
- La Grande Pièce et les Echelles à Varesnes et Baboeuf (60) ;
- Les Prés d'Héronval à Appilly (60) ;
  
- Les Terrains Julien à Pierrepont et Missy-les-Pierrepont (02) ;
- Etang de la Carnaille à Ohain et Trelon (59) ;
- Etang de la Galoperie à Anor (59) ;
- Ferme à Lunettes à Feron, Glageon et Sains-en-Nord (59) ;
- Le Marais de Reilly à reuilly et Boubiers (60) ;
- Marais de Villiers à Saint-Josse (62) ;
- Le Marais du Pendé à Villers-sur-Authie et Nampont (80) ;
  
- Bois du Toaillon à Le Favril (59) ;
- Bois de la Loterie à Mont-Saint-Eloi (62) ;
- Petit pré de la Slack à Ambleteuse (62) ;
- Terril de Mazingarbe à Mazingarbe, Vermelles et Noyelles-les-Vermelles (62) ;
  
- Prairie du Trieux Madame à Obrechies (59) ;
- Prairies de la Maresse à Marbaix et Taisnieres-en-Thierache (59) ;
- Prairies de Moustier-en-Fagne à Moustier-en-Fagne (59) ;
- Prairies du fossé du Roy à Sassegnies et Berlaimont (59) ;
- Prairies du Riez à Fontaine-Notre-Dame (59) ;
- RNR des Monts de Baives à Baives et Wallers-en-Fagne (59) ;
- RNR des Prairies du Val de Sambre à Locquignon, Maroilles et Noyelles-sur-Sambre (59) ;
- Prairies du Boudoir à Baincthun (62).

Les recommandations sont les suivantes :

- Suite à ce premier travail et en complément des règles nationales qui ont pu faire remonter quelques questions de fonds, les membres soulignent l'importance de travailler à terme en groupe de travail sur les critères qui permettront au CSRPN de définir / affiner les règles de sélection des sites en « Zones de Protection Forte » pour les prochaines labellisations.

- Dans le cadre du rendu cartographique et de la définition précise des périmètres, il est important de trouver une échelle cartographique adaptée / ajustée sur chaque fiche.

- Le plan de gestion des sites retenus constituant majoritairement la réponse permettant de d'éviter / maîtriser / réduire les facteurs de pression, les membres du CSRPN souhaitent que dans les fiches de présentation puisse être faite la liste de toutes les pressions déjà maîtrisées / gérées. Dans ce contexte il est attendu que la présentation générale des fiches soit réorganisée en ce sens. Enfin, si nécessaire, intégrer dans les fiches la synthèse des éventuelles pressions résiduelles.

- En particulier les membres du CSRPN souhaitent également que soient listés l'ensemble des facteurs de pression exogènes au site (qualité de l'eau au sein des bassins versants, incidences des politiques publiques, effets du dérèglement climatique...) pouvant, indépendamment des actions du gestionnaire, avoir une incidence à terme sur la labellisation.

Le Président du CSRPN Hauts-de-France,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Spinelli', with a large, sweeping flourish extending to the left.

Franck SPINELLI

Nom du site	Commune	Département	Superficie (ha)	Propriétaires
Les Terrains Julien	PIERREPONT   MISSY-LES-PIERREPONT	Aisne	17,6	Fondation Espaces Naturels de France
Les prairies de Manicamp / Bichancourt	MANICAMP   BICHANCOURT	Aisne	121,33	CEN Hauts-de-France
Les Feuilletts	CHAUNY	Aisne	6,63	CEN Hauts-de-France
La Pierre Aiguisoire	VIRY-NOUREUIL	Aisne	13,62	CEN Hauts-de-France   Fondation Espaces Naturels de France
Les Grands Clos Sud, La Forrière Nizart	MAREST-DAMPCOURT   ABBECOURT	Aisne	13,97	CEN Hauts-de-France
Les Prairies de Condren - Beautor	CONDREN   AMIGNY-ROUY   BEAUTOR	Aisne	27,63	CEN Hauts-de-France
Parcelles hors RNR des Prairies du Val de Sambre	LOCQUIGNOL   MAROILLES	Nord	40,49	CEN Hauts-de-France
Parcelles hors RNR des Monts de Baives	BAIVES   WALLERS-EN-FAGNE	Nord	42,46	CEN Hauts-de-France   Fondation Espaces Naturels de France
Prairies de Moustier-en-Fagne	MOUSTIER-EN-FAGNE	Nord	9,9	CEN Hauts-de-France
Ferme à Lunettes	FERON   GLAGEON   SAINS-DU-NORD	Nord	37,26	CEN Hauts-de-France
Etang de la Galoperie	ANOR	Nord	52,83	CEN Hauts-de-France
Bois du Toaillon	LE FAVRIL	Nord	135,54	Fondation Espaces Naturels de France
Prairies du fossé du Roy	SASSEGNIES   BERLAIMONT	Nord	0,84	CEN Hauts-de-France
Prairie du Trieux Madame	OBRECHIES	Nord	1,99	CEN Hauts-de-France
Etang de la Carnaille	OHAIN   TRELON	Nord	13,14	CEN Hauts-de-France
Prairies du Riez	FONTAINE-NOTRE-DAME	Nord	2,97	CEN Hauts-de-France
Prairies de la Maresse	MARBAIX   TAISNIERES-EN-THIERACHE	Nord	1,52	CEN Hauts-de-France

La Grande Pièce et les Echelles	VARESNES   BABOEUF	Oise	91,67	CEN Hauts-de-France   Fondation Espaces Naturels de France
Les Prés d'Héronval	APPILLY	Oise	7,35	CEN Hauts-de-France
La Grande Pâture d'Appilly	APPILLY	Oise	5,38	CEN Hauts-de-France
Le Marais de Reilly	REILLY   BOUBIERS	Oise	34,99	CEN Hauts-de-France
Marais de Villiers	SAINT-JOSSE	Pas-de-Calais	20,44	Commune   Fondation Espaces Naturels de France
Terril de Mazingarbe	MAZINGARBE   VERMELLES   NOYELLES-LES- VERMELLES	Pas-de-Calais	11,52	CEN Hauts-de-France
Prairies du Boudoir	BAINCTHUN	Pas-de-Calais	6,66	CEN Hauts-de-France
Petit pré de la Slack	AMBLETEUSE	Pas-de-Calais	1,57	CEN Hauts-de-France
Bois de la Loterie	MONT-SAINT-ELOI	Pas-de-Calais	78,61	CEN Hauts-de-France   Commune
Le Marais du Pendé	VILLERS-SUR-AUTHIE   NAMPONT	Somme	43,55	CEN Hauts-de-France